

---

**Le risque routier professionnel  
dans la fonction publique  
territoriale et d'État  
Comment mieux le prendre  
en compte ?**

---

DOSSIER MIS À DISPOSITION

Novembre 2018

## Pourquoi ce dossier ?

**La prévention des accidents<sup>1</sup> de la route dans le cadre du travail constitue un enjeu majeur pour l'ensemble des employeurs et notamment pour la fonction publique.**

À ce jour, plus de 1 000 employeurs ont signé les 7 engagements pour une route plus sûre en faveur de leurs salariés. Mais de nombreux dirigeants s'interrogent encore sur la façon de mieux prendre en compte ce risque spécifique.

**La Sécurité routière met aujourd'hui à votre libre disposition un dossier rassemblant des témoignages de responsables et de préventeurs de la fonction publique** sur les bonnes pratiques mises en œuvre sur le terrain. Il est constitué d'articles pré-rédigés, d'illustrations et d'une vidéo.

Ce dossier vous offre la possibilité, sur la base de retours d'expérience de professionnels, d'informer vos membres de façon très concrète sur ce risque spécifique et ainsi, de participer à une meilleure prévention des accidents liés à la route.

**Une prévention qui, comme en témoignent ces professionnels, est bénéfique pour la collectivité, aussi bien en termes de qualité de vie au travail qu'en termes d'image et de qualité de service.**

(1) - Les accidents de la route représentent la première cause de mortalité survenue dans le contexte professionnel. Outre le coût humain, le risque routier est la cause de près de 6 millions de journées de travail « perdues » chaque année.

## Comment utiliser ce dossier ?

### **Un rédactionnel**

Ce présent **dossier**, rédigé à l'initiative de la Délégation à la sécurité routière, est composé d'un texte principal, d'un portrait, de brèves et de chiffres clés. Ce dossier est mis gracieusement à la disposition des relais professionnels qui souhaitent communiquer sur le risque routier professionnel auprès de leurs audiences. Ces relais peuvent, s'ils le souhaitent, utiliser tout ou partie de ce dossier. Ils s'engagent cependant à ne pas modifier les textes ni à procéder à des coupes qui pourraient dénaturer les propos des personnes citées ou modifier le sens du texte.

### **Une vidéo**

Ce dossier est complété par vidéo témoignage d'un professionnel ainsi que d'une illustration. Cette vidéo, réalisée à l'initiative de la Délégation à la sécurité routière, est également mise gracieusement à la disposition des relais professionnels.

Elle ne peut être utilisée qu'intégralement, sans coupe ni ajout, ni remontage des séquences. Cette vidéo est destinée à l'information des employeurs et de leurs collaborateurs. Elle ne peut être utilisée dans un contexte qui viendrait porter préjudice aux personnes interviewées. Elle ne peut être diffusée qu'à titre gratuit. Tout usage commercial est définitivement prohibé. Toute utilisation

particulière doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Délégation à la sécurité routière. Les droits d'utilisation de cette vidéo courent jusqu'au 31 mars 2023. Passée cette date, l'utilisation de cette vidéo sous quelle forme que ce soit, sur quelque support que ce soit sera prohibée.

## **Les témoignages**

### **Thierry Serin**

Chef du bureau « Transport-distribution » au sein du secrétariat général des ministères économiques et financiers.

### **Bruno Mathieu**

Directeur logistique, ville de Nantes et Nantes Métropole

### **Lise Marziano**

Assistante de prévention, ville de Saint-Louis (Alsace)

### **Nadine Peissl**

Ingénieur en santé et sécurité du travail, conseil départemental du Haut-Rhin

### **Géraldine Barruche**

Ingénieur en qualité et gestion des risques au centre hospitalier Esquirol à Limoges

### **Jean-Louis Péralta**

Groupement des préventeurs du risque routier (GP2R)

### **David Filippi**

Fonds national de prévention (FNP), au sein de la Caisse nationale de retraites des agents de collectivités locales (CNRACL)

## **Le dossier**

### **ARTICLE PRINCIPAL**

# **Le risque routier dans les institutions publiques : un enjeu d'exemplarité**

Première cause de mortalité au travail, le risque routier professionnel n'épargne ni les collectivités locales, ni la fonction publique d'État. Bien au contraire. Parce qu'elles assurent une mission de

service public et représentent l'État, ces institutions se doivent d'être exemplaires. Les collectivités locales, très exposées au quotidien, sont de plus en plus impliquées dans la sensibilisation de leurs agents au risque routier. La fonction publique d'État se mobilise également. Récemment, le Ministère des Armées a ainsi signé les 7 engagements de la Sécurité Routière, suivant l'exemple des ministères économiques et financiers. Même si les enjeux sont complexes, la mobilisation est réelle et engage aujourd'hui de nombreux acteurs de la fonction publique.

Face au risque routier, les institutions publiques se doivent d'être irréprochables. Quand un agent ou un citoyen est blessé à la suite d'un accident survenu en plein centre-ville, la collectivité territoriale est immédiatement montrée du doigt. Quand une faute est commise par un conducteur dépendant d'un ministère ou d'une administration dépendant de l'État, l'opprobre est tout aussi immédiate. Thierry Serin, chef du bureau « Transport-distribution » au sein du secrétariat général des ministères économiques et financiers, gère 74 chauffeurs, dont 68 affectés à la conduite de personnes, et 217 véhicules administratifs. Il nous explique. « *L'État est prescripteur de règles, il ne peut donc pas les édicter et donner le sentiment qu'il ne les respecte pas. Nous devons montrer l'exemple aux citoyens et aux entreprises. Cet enjeu d'exemplarité est vraiment très spécifique aux acteurs de l'État* ». Bruno Mathieu, directeur logistique pour Nantes et pour Nantes Métropole fait à peu près la même analyse. « *Quand un incident survient, nous sommes d'abord marqués par le drame humain. Mais, c'est aussi l'image de la collectivité qui est en jeu. La collectivité utilise l'argent du contribuable, nous devons donc rendre des comptes. Nous devons montrer que nous sommes des acteurs responsables, soucieux du bien-être de tous, de nos agents et bien sûr des administrés* ».

### **Dans les collectivités intra-urbaines, le risque est permanent**

Au sein de la Métropole Nantaise, le danger est omniprésent. « *Nous sommes beaucoup en centre-ville et manier des engins lourds en pleine rue est un piège constant* » confirme Bruno Mathieu.

C'est un fait, dans les collectivités intra-urbaines, le risque routier est permanent, et le danger c'est la routine. Lise Marziano est assistante de prévention pour la ville de Saint-Louis en Alsace ; quand on l'interroge sur les principaux facteurs d'accidents elle n'hésite pas un instant. « *Chez nous, c'est beaucoup de trajets intra-urbains. La vitesse a donc peu d'impact. Le vrai danger c'est plutôt l'inattention* ». Même constat du côté de Nantes. « *Le pire fléau pour nous, c'est la routine. L'habitude, la fatigue ... les agents font toujours la même chose, alors un jour, c'est un chauffeur qui oublie et qui part avec une grue levée* » conclue-t-il.

### **Sensibiliser les agents régulièrement**

Lutter contre la faute d'inattention, la routine ou l'excès de confiance n'est pas aisé. Tous s'accordent à dire que la meilleure arme reste la sensibilisation à condition que celle-ci soit régulière. « *Tous les ans, même si vous prenez juste deux heures pour rappeler les règles et parler de sécurité routière, ça rappelle les bons réflexes. Ce n'est pas grand-chose mais ça peut faire beaucoup* » nous confie Lise Marziano. Ces courtes formations ont aussi l'avantage de toucher le plus grand nombre sans désorganiser les services. « *Deux heures, ça ne mobilise pas trop longtemps les agents et en deux ou trois jours, on peut former jusqu'à 80 personnes* » ajoute-t-elle.

Former des relais en interne qui pourront démultiplier les actions de sensibilisation et de formation semble être aussi un excellent levier. Nadine Peissl, ingénieur en santé et sécurité du travail au sein du conseil départemental du Haut-Rhin en a fait l'expérience. « *La collectivité a formé une soixantaine d'assistants de prévention répartis dans les différents services. Il ne s'agit que de volontaires, dynamiques et intéressés par la démarche. Ils vont ensuite décliner la sensibilisation auprès des agents et des responsables d'équipes. Nous leur remettons des quizz et des outils ludiques et ce sont eux qui relaient* ». Très sensibilisé aux enjeux de sécurité routière mais aussi plus globalement de mobilité, le conseil départemental du Haut-Rhin participe au défi « *Au boulot, j'y vais à vélo* ». C'est un challenge interentreprises qui se déroule sur quinze jours tous les ans en juin. Il permet d'encourager ce mode de déplacement doux.

Au sein des ministères économiques et financiers, la sensibilisation et l'accompagnement des conducteurs professionnels est également essentielle. Celle-ci commence par une lettre d'affectation individuelle, adressée à chaque conducteur et rappelant leurs responsabilités et leurs obligations. Pour Thierry Serin, ce rappel est primordial, mais il ne peut s'envisager sans un rappel aux bénéficiaires des services de leurs propres responsabilités en tant que donneurs d'ordre. « *Ceux qui bénéficient de nos prestations ne doivent pas influencer explicitement ou implicitement sur la conduite. Certains chauffeurs pensent parfois qu'assurer la qualité de service c'est transporter les personnes d'un point A à un point B le plus vite possible. Or, il n'en est rien. La qualité de service, c'est conduire efficacement en respectant le code de la route et donc la sécurité de tous : celle de la personne transportée, celle des autres usagers de la route et, bien entendu, celle du conducteur* ».

Pour faire de la sécurité routière un enjeu permanent, les chauffeurs du Ministère sont en partie évalués selon des objectifs relatifs à la prévention. Ils reçoivent également régulièrement les communications de la Sécurité routière. Le fait que les ministères économiques et financiers aient décidé de signer les 7 engagements pour une route plus sûre (cf. encadré) est perçu comme un levier fort. « *Nous tenions à engager notre administration dans cette démarche. C'est aussi lié à cet enjeu d'exemplarité dont nous parlions. En signant, nous impulsions de bonnes pratiques et nous engageons une démarche vertueuse. On rend plus spécifique un sujet qui est plus globalement lié aux questions de santé et de sécurité au travail. Les ministères économiques et financiers se devaient aussi de signer parce que de grandes entreprises ou des PME ont signé cet Appel pour une route plus sûre. Si elles le font, alors l'entité qui est chargée de gérer l'économie du pays doit le faire* ».

Depuis, le Ministère des Armées a également signé les 7 engagements, montrant ainsi que la sécurité routière professionnelle est un enjeu essentiel. Dans les collectivités, la signature des 7 engagements permet d'aborder plus facilement différents sujets. Un peu comme un déclic. « *Dans les 7 engagements, nous confie Nadine Peissl, la limitation des conversations téléphoniques au volant est mentionnée. Je suis donc partie de cet engagement pour développer une action spécifique : téléphoner ou conduire !* ».

Dans le Haut-Rhin, un travail partenarial entre le préfet et la présidente du Conseil départemental a également donné naissance, en 2018, à un forum inter-administrations sur les risques routiers professionnels, destiné à sensibiliser les agents aux comportements à risques, sur différents sites du département.

Les actions de sensibilisation intègrent aussi de nombreux programmes de formation. Le Secrétariat général des ministères économiques et financiers prévoit ainsi pour ses conducteurs professionnels des remises à jour du Code de la route. « *Nous avons inscrit tous nos chauffeurs à cette formation. Elle commence par un test qui permet de s'apercevoir que nous ne sommes pas forcément à jour de nos connaissances ! Je l'ai testé et vérifié moi-même !* »

Tous se retrouvent en tous cas sur un point : changer les comportements prend du temps. Il est donc d'autant plus important de proposer des actions régulières, pour revenir sur le sujet et raviver les consciences.

## **Questionner les organisations**

Spécialiste des risques professionnels, et notamment du risque routier, autrefois président du Groupement des préventeurs du risque routier (GP2R), Jean-Louis Péralta ne s'arrête pas à cette analyse. « *La prévention du risque routier est au carrefour du code du travail et du code de la route. Ça en fait un enjeu spécifique qui va bien au-delà de la compétence du conducteur. Or, généralement on se focalise sur le conducteur* » nous explique-t-il. Selon lui, l'enjeu est beaucoup plus global car il touche à des questions d'organisation. « *Quand un conducteur est en infraction, il faut d'abord se demander si les conditions de travail qu'on lui a donné permettaient d'éviter celle-ci* » continue-t-il. Or les organismes publics ont des organisations complexes avec différents services qui agissent en parallèle. Engager une réflexion globale sur le risque routier pour l'ensemble de l'institution est donc compliqué. Pourtant selon lui, si chaque service s'interroge sur ce qu'il peut changer pour que la conduite se passe dans de meilleures conditions, de véritables progrès pourraient voir le jour.

David Filippi, du Fonds national de prévention (FNP) de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), plaide aussi pour une réflexion globale sur l'organisation du travail. « *Un des enjeux est de ne pas se focaliser uniquement sur le matériel et la formation des agents. Pour installer une démarche plus durable et pérenne, il convient de s'interroger et d'interroger l'organisation du travail* ». L'analyse du FNP de la CNRACL couvre différents secteurs d'activités, très exposés : pompiers, aides à domicile et aides-soignants, ripeurs ... autant de métiers qui allient de nombreux déplacements et des interventions parfois en urgence. Une simple sensibilisation des agents n'est donc pas suffisante. C'est une démarche plus générale qui doit être menée et qui rejoint d'ailleurs d'autres chantiers de réflexion liés à l'organisation du travail. Impulsés par la réorganisation territoriale, mais aussi par l'évolution du code du travail et le développement du nomadisme, ces différents chantiers ont un impact sur la gestion du temps de travail et, par conséquent, sur les déplacements.

La période est donc propice à ce type de réflexions dans la fonction publique, comme dans tout type d'organisation. Une vraie opportunité pour la prévention des risques routiers professionnels dans la fonction publique qui s'engage dans ce combat en mettant en place des initiatives simples pour sensibiliser au mieux les agents et réduire les incidents. Des initiatives qui ont besoin d'être rappelées, déployées au sein des services pour que chacun reste vigilant. Il en va de la santé de tous et de l'image des collectivités et des institutions publiques. [9133 signes]

## **PORTRAIT**

Bruno Mathieu, directeur logistique, ville de Nantes et Nantes Métropole

**« Manier des engins lourds en milieu urbain est extrêmement délicat »**

Directeur logistique en charge de la ville de Nantes, mais aussi de Nantes Métropole, Bruno Mathieu témoigne des enjeux de la prévention des risques routiers en centre-ville. Entre responsabilité citoyenne et enjeux organisationnels, portrait de deux collectivités engagées au quotidien.

### ***En quoi la prévention des risques routiers de Nantes ou de Nantes Métropole est-elle spécifique ?***

*Bruno Mathieu* – La Ville de Nantes et Nantes Métropole comptent plus de 7 000 agents et 1 600 véhicules, avec des véhicules légers, des camions bennes, des balayeuses, etc... Nous sommes donc dans le cadre d'une grande collectivité avec des engins lourds à gérer, principalement en centre-ville. Toute la difficulté est là, car manier des engins lourds en milieu urbain, c'est extrêmement délicat. La circulation est constante et très porteuse de risques. On doit être attentif à la sécurité des agents qui sont au volant, mais aussi à leurs collègues qui sont dans le véhicule et également à la protection des citoyens qui circulent et qui peuvent être touchés. Nous devons toujours être extrêmement vigilants.

### ***Quelles actions avez-vous mises en place pour prévenir les risques routiers ?***

*Bruno Mathieu* – Nous avons mis en place un plan d'action qui a été présenté en CHSCT et qui comprend des actions de formation et de sensibilisation des agents. Nous leur rappelons tout d'abord le risque physique encouru pour le conducteur, les passagers mais aussi les citoyens, puis leur responsabilité en cas d'incidents et les coûts qui en découlent pour la collectivité. Nous revenons également sur les sanctions encourues. Les prévenir, rappeler les enjeux c'est aussi une façon de les protéger.

Nous avons également des actions qui visent les managers. Nous nous appuyons sur les managers terrain, chefs d'équipes, responsables de services ou agents de maîtrise pour organiser les formations, la prise en main du véhicule ou encore réaliser les entretiens post-accident ; ce dernier aspect est particulièrement important dans une démarche d'amélioration.

Enfin, nous avons aussi revu certaines modalités de notre organisation. Nous avons mis fin au « fini-parti » qui était source d'accidents pour nos ripeurs.

### ***Vous agissez également de manière proactive ?***

*Bruno Mathieu* – Nous restons toujours à l'écoute de ce qui a pu se produire dans d'autres collectivités afin de prévenir et de déceler des risques que nous n'aurions pas encore identifiés. Pour cela, nous échangeons entre grandes collectivités sur les accidents que nous pouvons rencontrer et nous pratiquons une veille sur internet. En parallèle, nous avons mis en place un baromètre pour une traçabilité précise de nos incidents. C'est essentiel et c'est peut-être la première chose à mettre en place pour évaluer et prévenir les risques.

*[2282 signes]*

## **PORTRAIT**

Géraldine Barruche, ingénieur en qualité et gestion des risques au centre hospitalier Esquirol à Limoges.

**« Pour nous, le risque routier professionnel est une priorité. »**

En juin 2018, le CH Esquirol a signé les 7 engagements de la Sécurité routière. Un engagement récent, qui ne doit pas faire oublier la forte mobilisation qui anime le centre hospitalier depuis une dizaine d'année pour prévenir le risque routier professionnel et sensibiliser agents et patients. Géraldine BARRUCHE, ingénieur en qualité et gestion des risques au CH Esquirol est très impliquée

dans cette démarche de sensibilisation. Elle témoigne de son expérience.

### ***En quoi la prévention des risques routiers professionnels est-elle différente dans le milieu hospitalier ?***

*Géraldine Barruche* — Les enjeux liés aux risques routiers professionnels sont les mêmes que dans toute organisation. Cependant au-delà de cette base commune, les hôpitaux ont un devoir d'exemplarité. Nous sommes des établissements de soins, nous sommes là pour porter secours. Nous devons donc naturellement protéger nos agents et ne pas les mettre en danger. Et puis, nous avons une obligation dans la continuité des soins. Un simple accrochage engageant un ambulancier ou un infirmier pourrait l'empêcher d'être aux côtés des patients dans les temps. Enfin, il ne faut pas oublier que les hôpitaux sont sous tension. Nous travaillons en équipe, les services se succèdent selon un planning précis et la maîtrise de l'absentéisme est un enjeu essentiel. Si un de nos agents a un accident, cela peut vite mettre des grains de sable dans les rouages.

### ***Selon vous quels sont les principaux freins que rencontrent les établissements hospitaliers ?***

*Géraldine Barruche* — Je pense que tous les chefs d'établissements savent que le risque routier est un sujet important, mais nous devons traiter tellement de sujets dans les hôpitaux qu'il y a une question de priorisation. Le risque routier n'arrive pas forcément en haut de la liste. Dans notre cas, quand je suis arrivée, je venais d'un autre secteur. Le risque routier faisait partie de ma culture et j'ai apporté le sujet avec moi. On m'a donné la possibilité d'agir et j'ai pu déployer des actions. Mais si vous n'arrivez pas avec cette culture, c'est certainement plus difficile. Il y a tant de choses à prioriser, tant à faire.

### ***En juin 2018 vous avez signé les 7 engagements. Mais votre engagement pour lutter contre les risques routiers professionnels est beaucoup plus ancien. Quand avez-vous commencé à vous mobiliser ?***

*Géraldine Barruche* — A partir de 2010, j'ai pu engager des actions de sensibilisation, mais avant cette date, le garage en charge des véhicules de l'établissement était déjà très impliqué sur le choix, l'entretien et le contrôle des véhicules : la pression des pneus, les airbags, la climatisation ...

Nous avons organisé une Journée du risque routier en 2010, et depuis, cette journée est renouvelée chaque année. Nous cherchons à varier les stands. Nous avons par exemple, une voiture tonneau, un test aux chocs, des films et des questions-réponses interactives ... nous avons également un parcours alcoolémie tenu par des professionnels de l'établissement. L'an dernier nos pharmaciens ont aussi proposé un stand dédié aux effets des médicaments sur la conduite. Dans le cas d'Esquirol, qui est un centre hospitalier en santé mentale, nous ouvrons aussi ces journées aux patients. Nous envisageons même d'ouvrir la journée à d'autres établissements. Le risque routier concerne tout le monde !

Nous proposons également des formations et nous avons fait venir des inspecteurs du permis de conduire pour qu'ils conseillent les agents, prioritairement les "roulants", sur la conduite des véhicules. Cela permet de poser des questions et de mettre à jour de mauvaises habitudes prises au fil du temps. Enfin nous avons mis en place un protocole de prévention-alcool, qui permet de venir en aide aux agents qui en ont besoin. Nous ne stigmatisons pas, nous cherchons à accompagner vers le soin. Ces différentes actions, c'est de l'engagement et du temps, mais ce n'est pas impossible. Tout est une question de priorité et pour nous, le risque routier professionnel en est une.

## **BREVE 1**

### **La fin du « fini-parti » : quand les collectivités repensent les modes d'organisation**

De nombreuses Métropoles ont souhaitées ces dernières années mettre un terme à la pratique accidentogène du « fini-parti ». Ce mode d'organisation mis en place pour les tournées de ramassage des ordures consiste à permettre aux ripeurs de quitter le service dès que le travail est terminé. Les conséquences sont lourdes en termes d'accidentologie car les agents, pressés de terminer pour rentrer, peuvent prendre des risques plus grands.

Monter et descendre frénétiquement du camion, traverser, prendre de l'avance, gagner du temps... autant de tâches épuisantes qui, répétées à un rythme rapide, font baisser la vigilance et l'attention portée aux collègues ou aux citoyens. Dans la plupart des grandes villes, de nouvelles modalités d'organisation ont été négociées, entraînant parfois des conflits sociaux longs et difficiles. Mais l'enjeu est de taille. Avant que cette pratique ne soit abolie au sein de la communauté urbaine de Perpignan, la Caisse nationale d'Assurance-maladie avait constaté un nombre d'accidents du travail trois fois supérieur à la moyenne\*.

\*Source : Les Echos.fr du 04 /01/2012

## **BRÈVE 2**

### **7 engagements**

#### **Les collectivités territoriales et les acteurs de l'État s'engagent pour montrer l'exemple**

Et de deux ! Le 12 février 2018, le Ministère des Armées a signé la charte des 7 engagements en faveur de la sécurité routière. Après les ministères économiques et financiers, le Ministère des Armées est donc la seconde grande organisation publique d'État à s'engager pour la sécurité de ses collaborateurs sur les routes.

Des collectivités territoriales ont également choisi de s'engager contre ce qui reste encore aujourd'hui la première cause de mortalité et de handicap au travail.

Plus de 1 000 employeurs ont déjà signé cet appel, lancé en octobre 2016 par la Sécurité Routière. Il comprend 7 engagements forts :

- Limiter au cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant
- Prescrire la sobriété sur la route
- Exiger le port de la ceinture de sécurité
- Ne pas accepter le dépassement des vitesses autorisées
- Intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet
- Favoriser la formation à la sécurité routière des salariés
- Encourager les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper

## **BRÈVE 3**

### **5 idées d'action pour lutter contre les accidents routiers professionnels**

Les acteurs publics s'organisent pour lutter contre les incidents routiers professionnels. Voici 5 idées d'action faciles à mettre en place.

- 1- Sensibiliser régulièrement les agents. Privilégier 2 heures d'information tous les 6 mois ou tous les ans, à une demi-journée d'échange tous les 2 ou 3 ans. Cela aura peu d'impact sur l'organisation, permettra de toucher tout le monde, et reste le moyen le plus efficace pour lutter contre les fautes d'inattention.
- 2- Ne pas hésiter à s'entourer de personnes-relais pour déployer les opérations de sensibilisation dans les différents services.
- 3- Penser en parallèle à sensibiliser aussi les chefs de service ou les bénéficiaires de déplacement qui influent sur le comportement des conducteurs.
- 4- Même si les organisations sont complexes, avec de nombreux services travaillant en silos, demander aux responsables de service de définir une ou deux mesures qu'ils pourraient mettre en place. Réunir les propositions et les directions pour partager les bonnes pratiques.
- 5- Se renseigner sur les programmes de formation à la conduite déjà existants dans votre région : formation à l'écoconduite, conduite sur route glissante... Une remise à jour du code peut aussi réserver bien des surprises !

Ces premières idées d'action doivent s'accompagner d'une réflexion plus générale sur l'optimisation de l'organisation. Les déplacements peuvent-ils être évités ? Peuvent-ils être mutualisés ? Décalés en heures creuses ? Existe-il une alternative à la voiture ? Et pour pouvoir évaluer son accidentologie et mesurer son évolution dans le temps, la mise en place d'un baromètre s'avère indispensable.

## **CHIFFRES CLÉS**

- La route est la **1<sup>e</sup> cause de décès au travail**
- **47, 8 jours** de moyenne de jours d'arrêts pour accidents de trajets, pour les agents de la Fonction Publique Territoriale en 2015 (Source : CNRACL /FNP)
- Un conducteur est **tué tous les 3 jours** à l'occasion de déplacements professionnels.



## INFOGRAPHIES

### « Je ne téléphone pas au volant » : 4 conseils de pros.

#### « JE NE TÉLÉPHONE PAS AU VOLANT » : QUATRE CONSEILS DE PROS



Si un client a essayé de m'appeler, je le rappelle une fois garé.

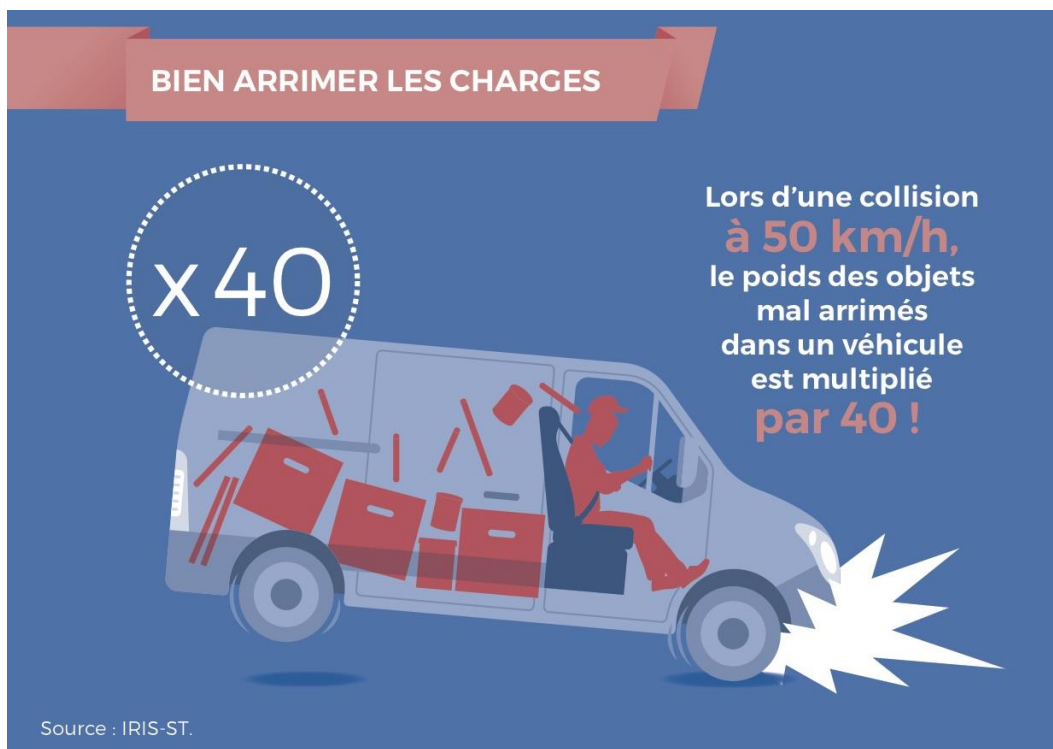
J'appelle avant de prendre la route afin de confirmer un rendez-vous. Cela m'évite d'appeler sur la route.

Je regroupe mes appels à certains moments de la journée. Quand je roule, mon téléphone est éteint, mais lors de mes pauses, je prends connaissance des messages.

J'informe éventuellement mes collègues que je prends la route, et j'active le mode conduite pour que mes interlocuteurs soient informés que je suis au volant.

### Bien arrimer les charges.

#### BIEN ARRIMER LES CHARGES



Lors d'une collision **à 50 km/h**, le poids des objets mal arrimés dans un véhicule est multiplié **par 40 !**

Source : IRIS-ST.

## Utilitaires légers : les bonnes pratiques de prévention.

